

DEMANDE DE BRANCHEMENT ET D'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT DANS LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

DIRECTION DES CYCLES DE L'EAU

9 chemin du Gaz - BP 50244
67504 HAGUENAU Cedex

Affaire suivie par Sabine BALDAUF
assainissement@agglo-haguenau.fr
03 88 73 71 71

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Demeurant _____

CP-VILLE _____

N° téléphone _____

Adresse e-mail _____

Agissant en tant que _____

Sollicite l'autorisation de raccordement à l'égout public de l'immeuble situé :

N° _____ Rue _____

CP VILLE _____

Lotissement _____

REMARQUE : Si votre terrain se trouve dans un lotissement, les points 2, 6 et 7 ne vous concernent pas.

- 1) **CONCERNE** : _____ monofamille (s)
_____ collectif (s) comprenant une surface de plancher de _____ m²
_____ administration(s), industrie(s) ou commerce(s) (*)
_____ comprenant une surface de plancher de _____ m²

2) **DEMANDE** que les travaux de branchement soient effectués le _____

3) **DECLARE** que les eaux à évacuer ont les origines suivantes (cocher la case correspondante) :

- Eaux-vannes provenant de W.C.
 Eaux ménagères provenant des cuisines, toilettes, buanderies (*)
 Eaux usées provenant de l'activité commerciale, hospitalière ou industrielle (*)
 Autres eaux. A préciser : _____

4) **S'ENGAGE** par la présente à respecter la réglementation en vigueur notamment :

- Le Code de la Santé Publique,
- Le règlement Sanitaire Départemental (A.P. du 26/03/1980 et modifié le 06/06/1990),
- Le règlement d'Assainissement en vigueur,
- L'interdiction de raccorder au réseau des eaux usées, les eaux de drainage du sous-sol, les eaux de refroidissement,
- Les sources et fontaines,
- Les prescriptions spéciales éventuelles incluses dans la convention de déversement.

5) **PIECES A FOURNIR** (en 1 exemplaires - échelle minimum = 1/100e)

a) LOGEMENTS :

- Un extrait du plan cadastral précisant l'emplacement souhaité du raccordement avec toutes cotes de repérage en plan ainsi que les altitudes du fil d'eau et du tampon du regard de contrôle,
- Le plan d'exécution du réseau sanitaire intérieur (sous-sol, rez-de-chaussée, étage courant, schéma des colonnes montantes),
- La coupe en travers du bâtiment,
- Les vues des façades ainsi que le plan d'assainissement des aires de circulation.

b) LOGEMENTS COLLECTIFS, ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU HOSPITALIERS :

Une note précisera les débits à évacuer, la nature et l'origine des eaux à évacuer ainsi que leurs caractéristiques physiques et chimiques, l'existence d'un recyclage ou autre prétraitement avant rejet.

6) **PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)**

- Pour un immeuble collectif, le montant du droit sera calculé en fonction de la surface de plancher. Il est à payer en une fois.
Pour information, le tarif **2024** est de **13.50 €** par m².
- Pour une maison monofamille, son règlement sera effectué en une fois.
Pour information, le tarif **2024** est de **2000,00 €**.
- Pour les opérations d'aménagement ou de construction comportant la réalisation de réseaux d'assainissement à vocation publique, le montant du droit sera calculé en fonction de la surface de plancher autorisée. Le tarif **2024** est de **3,00 €** par m².
- Pour les immeubles administratifs, commerciaux et industriels, le montant du droit sera calculé en fonction de la surface de plancher.
Pour information, le tarif **2024** est de **13.50 € par m²** pour les premiers 150m² **et de 5,00 € par m²** pour les m² supplémentaire.

7) **FRAIS DE BRANCHEMENT** :

- Avant les travaux, un acompte sera à régler à la Trésorerie Municipale.
- Après paiement, les travaux seront exécutés dans un délai d'un mois.
- Après exécution des travaux, le solde définitif sera facturé.

A _____, le _____

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »